



Fiche technique

Vern ag p 102

Vernis anti-graffiti permanent mat

Vernis destiné à protéger les murs des souillures provoquées par les graffiti.

Incolore et ne dénature pas les supports tels que la pierre, le béton, la brique, le ciment...

Sans action corrosive sur les métaux. Laisse respirer la pierre et ne blanchit pas par temps humide.

S'utilise sur surface sèche ou humide mais non regorgeant d'eau.

Mode d'emploi

Application :

Pour décaper les graffiti, utiliser BIODEC GEL ou PARAGRAFF DECAP. Laver le mur à l'eau claire avec la haute pression. Appliquer le produit pur en une ou deux couches par pulvérisation, rouleau ou pinceau afin d'obtenir une couverture minimale de 300 g/m²

(1 litre pour 3 m²) . Dans le cas de matériaux très poreux comme la brique, diluer le produit dans 20 à 30 % d'eau pure pour éviter une surépaisseur visible. Nettoyer le matériel à l'eau.

Séchage : 3 à 4 heures.

Attendre 2 à 3 jours pour utiliser un solvant nettoyant.

Entretien : Pour enlever les graffiti sur la protection, utiliser PARAGRAFF LEGER ou GRAFFIPEN à la haute pression puis remettre sur la surface décapée afin d'assurer une nouvelle protection.

Conditionnements

- Emballage : bidons de 20 L

Données techniques

- Aspect : liquide opaque blanc

- pH : 7,2 - 8,8

- Densité : 1,02 - 1,04

Précautions

Pour un résultat optimal, utiliser le produit dans les 12 mois suivants sa fabrication.

Éviter les projections oculaires et le contact avec l'épiderme.

Stockage

Stocké à l'abri du gel.

Sécurité selon FDS

Peut produire une réaction allergique.

Ce mélange ne présente pas de danger pour l'environnement. Aucune atteinte à l'environnement n'est connue ou prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

Formule déposée au centre Antipoison France : + 33(0)1 45 42 59 59 (ORFILA)

Fiche "Ingrédients" disponible sur demande au +33 (0)5.55.27.65.27 pour les médecins selon les articles R4624-4 et R4624-9 du code du travail.

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) n° 648/2004 relatif aux détergents.

Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des états membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

Les informations correspondent à l'état actuel de nos connaissances et n'ont d'autre but que de vous renseigner sur nos produits et leurs possibilités d'application. Elles sont données avec objectivité mais n'impliquent aucun engagement de notre part.

12-12-2023

Ind. 9 ■



EYREIN
INDUSTRIE

ZAC de la Montane - Allée des Iris - 19800 EYREIN - +33 (0)5 55 27 65 27
contact@eyrein-industrie.com - www.eyrein-industrie.com

